



## APPEL A PROJET

### AIDE A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES CONSTRUCTIONS

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

**Institutions, promoteurs, constructeurs**

#### **I. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET**

L'objectif de l'appel à projet est de :

- valoriser des projets de construction (neuf ou rénovation) qui se veulent exemplaires en termes de consommation énergétique ;
- S'appuyer dans la démarche sur une approche intégrant la PEB ;
- Mettre en œuvre un calcul dynamique (STD) afin de produire une étiquette énergie.

Chaque projet devra :

- Etre conforme à minima à la norme Performance Énergétique des Bâtiments de Nouvelle-Calédonie (\*);

*Cette norme est disponible à l'adresse : <https://rcnc.gouv.nc/normes-et-materiaux/normes-rcnc>*

(\*) Dans le cas où les choix retenus dérogent à la norme PEB, il faudra démontrer que les performances sont a minima équivalents.

- Afficher une valeur cible (ou un intervalle) de performance énergétique sous la forme d'une étiquette énergie ou d'un pourcentage de réduction dans le cas de la rénovation ;
- Suivre la performance énergétique durant les phases étude (APS/APD), et travaux (réception) ;
- Se conformer à la réglementation locale, notamment en matière d'assurances construction.

## II. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé.

Les réponses devront impérativement respecter le canevas suivant :

### A. *Présentation de l'entité qui porte le projet*

- A.1 – Fourniture des statuts
- A.2 – Fourniture du K-Bis et du RIDET
- A.3 – Justificatif d'identité
- A.4 – Preuve de la maîtrise du foncier

### B. *Description détaillée du projet*

- B.1 – Description du projet

La description doit au minimum contenir les informations suivantes :

- Présentation du projet avec identification des diverses zones d'usage et leur usage prévu ;
- Surface hors œuvre nette (SHON) pour chaque zone ;
- APS ou permis de construire, si les travaux y sont soumis ;
- Planning prévisionnel ;
- Nature des actions : la nature des actions envisagées pour assurer une performance énergétique sera décrite en remplissant le tableau ci-dessous.

<b>ZONE ET USAGE PREVU</b>		
<b>CRITERES</b>	<b>DESRIPTIF ET CARACTERISTIQUES</b>	<b>Conformité PEB</b>
Conception générale		
Conception bioclimatique		
Ventilation naturelle		
Eclairage naturel		
Enveloppe de la construction		
Toiture		
Façades		
Plancher bas		
Planchers intermédiaires		
Equipements		
ECS		
Eclairage artificiel		
Climatisation de confort		
Ventilateur de plafonds		
Ventilation hygiénique		

B.2 – Prévisions annuelles de consommation énergétique (projet), ou quantités annuelles des dépenses énergétiques (rénovation)

La description doit au minimum contenir les informations suivantes :

SYSTEME	CONSOMMATION (kWh <sub>EF</sub> /m <sup>2</sup> .an)	CO <sub>2</sub> (eq <sub>CO2</sub> /kWh)
ECS dont ECS solaire		
Eclairage artificiel		
Climatisation de confort		
Ventilation		
Photovoltaïque		
Autres		
TOTAL		
GAIN (cas de la rénovation)		

B.3 – Engagement à mettre en œuvre les prescriptions d'optimisation ou d'amélioration des consommations énergétiques du projet.

L'étude STD sera prise en charge par le RCNC.

Suite à la réalisation des travaux conforme aux prescriptions du diagnostic de performance énergétique, une aide financière sera octroyée.

Les travaux seront contrôlés et réceptionnés par un contrôleur agréé par le RCNC.

Le document Annexe 1 est à compléter et signer.

*Pour information, le facteur de conversion à prendre en compte entre les consommations et les kilogrammes (kg) d'équivalent carbone (EqC) est de 0.920 kgEqC/kWh.*

B.4 – Engagement à donner l'accès au télé-relevage du compteur d'énergie

Le demandeur devra transmettre les factures de consommation d'énergie du bâtiment ou soit donnera accès au télé-relevage de son compteur d'énergie (sur une durée minimale de 1 an et avec une fréquence mensuelle).

L'utilisation de ces factures restera confidentielle et permettra de collecter de la donnée.

### **C. Aides financières**

- C.1 – Subventions PEB (études/travaux)
- C-2 – Autres subventions demandées
- C-3 – Défisicalisation demandée

### III. CRITÈRES DE CLASSEMENT DES PROJETS

Le classement sera réalisé après saisie par les services de la DAPM des caractéristiques des projets dans le moteur de calcul

<b>Performance énergétique visée :</b> L'exemplarité en termes de consommation énergétique sera regardée sous l'angle de la consommation énergétique et des actions menées visant à la réduire.	30/100
<b>Délais des prestations :</b> Les délais de réalisation de la mission seront appréciés au regard de chaque phase et du délai global de réalisation et suivi de la performance énergétique du projet. La conduite du projet au sein du groupement devra être en adéquation avec les délais proposés.	20/100
<b>Duplicabilité du projet :</b> Définition et appréciation du critère : l'évaluation de ce critère se fera au regard de la possible duplicabilité du projet en terme de REX et bénéfiques pour le territoire de la Nouvelle-Calédonie.	20/100
<b>Qualité de la méthodologie proposée :</b> Définition et appréciation du critère : l'évaluation de ce critère se fera au regard des propositions d'organisation de conduite de la mission (programme de travail détaillé et réaliste), du respect du calendrier, des modalités de garantie de la qualité des prestations et des livrables, le reporting en lien avec les agents sur site etc.	30/100

ANNEXE 1

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, .....

agissant en mon nom personnel demeurant .....

*ou*

agissant au nom et pour le compte de la société .....

en qualité de gérant

ayant son siège social à.....

immatriculée suivant les numéros :

- n° d'identité d'établissement (RIDET) : .....

- n° d'inscription au registre du commerce : .....

Atteste sur l'honneur que la société que je représente s'engage à :

Mettre en œuvre les prescriptions issues du moteur de calcul (réno et/ou neuf)

Donner l'accès au télé-relevage du compteur d'énergie ;

Transmettre les factures de consommation d'énergie du bâtiment (1 an minimum avec une fréquence mensuelle)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Nouméa le.....

Prénom, nom, signature et cachet.